

FICHE ELIGIBILITE

Cocher les cases correspondantes à votre projet et joindre les justificatifs demandés

JE CERTIFIE QUE

I Pour tous les projets :

- 1)** le scénariste ou l'auteur réalisateur à l'initiative du projet n'a pas eu de long métrage porté à l'écran ou tourné avant la date de cérémonie de remise des prix prévue en février 2025. **Pour mémoire seuls les premiers scénarios de long métrage (prises de vue réelle ou animation) seront étudiés.**
(Cette condition ne s'applique pas au co-scénariste, au collaborateur à l'écriture ou au consultant éventuel)
- 2)** le projet est porté par une société de production
 - 2.1/** Pour les projets produits à l'initiative d'une société de production française de films de long métrage, titulaire d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNC :
 - a) j'ai joint au dossier le contrat d'option ou le contrat de cession de droits d'auteur scénario
 - b) j'ai joint un extrait Kbis de moins de 3 mois de la société de production déléguée du film
 - 2.2/** Pour les projets produits à l'initiative d'une société de production européenne ou internationale
 - a) le projet a fait l'objet d'une coproduction avec une société de production française de films de long métrage, titulaire d'une autorisation d'exercice délivrée par le CNC.
 - b) le projet est déposé en langue française quelle que soit la langue de tournage.
- 3)** le projet déposé est
 - a) un long métrage d'une durée supérieur ou égale à 60 minutes **destiné à la salle de cinéma**
 - b) présenté en **langue française** quelle que soit la langue de tournage
 - c) un film de **fiction en prises de vue réelle ou en animation**, les documentaires n'étant pas éligibles
 - d) une œuvre originale ou une adaptation scénarisée d'une œuvre littéraire
 - e) présenté sous forme de continuité dialoguée dans sa **version définitive**
 - f) accompagné d'un dossier complétant la candidature (voir article II du Règlement) et **de tous les justificatifs relatifs à son éligibilité**
- 4)** si le projet a déjà été déposé lors d'une précédente édition, qu'il a fait l'objet d'une **réécriture substantielle** et que ce travail de réécriture fait l'objet d'un paragraphe dédié dans la note d'intention.
- 5)** le tournage du projet ne débutera pas avant la date de cérémonie de remise des prix prévue en février 2024

Fait à

Le